

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE
Résidence « LESJA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2018-46

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS
DE CATEGORIES B ET C, RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI
DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE, TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 30 novembre au 06 décembre 2018)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 30 novembre au 06 décembre 2018,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant trente neuf déclarations) sont arrêtées, pour la période du **30 novembre au 06 décembre 2018**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE'	TC TNC	OBSERVATIONS
2018-339	03/12/2018	COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA	Adjoint technique territorial	Création	C	2	TNC 30h	R/Augmentation du nombre d'heures de service hebdomadaire
2018-340 à 2018-341	04/12/2018	COMMUNE DE BASTIA	2 Agents sociaux territoriaux - Pérennisation des emplois contractuels -	Création	C	5	TC	R/Direct
2018-342 à 2018-364	04/12/2018	COMMUNE DE BASTIA	23 Adjoints techniques territoriaux - Pérennisation des emplois contractuels -	Création	C	2	TC	R/Direct
2018-365 à 2018-372	04/12/2018	COMMUNE DE BASTIA	8 Adjoints administratifs territoriaux - Pérennisation des emplois contractuels -	Création	C	1	TC	R/Direct
2018/373	05/12/2018	COMMUNE DE SAINT-FLORENT	Adjoint administratif territorial	Vacance	C	1	TC	R/Direct
2018/374	06/12/2018	COMMUNE DE LUGO DI NAZZA	Agent de maîtrise territorial -Missions et travaux techniques maintenance, voirie, bâtiment, encadrement -	Création	C	2	TC	R/Promotion Interne
2018/375	06/12/2018	COMMUNE DE LUGO DI NAZZA	Agent de maîtrise territorial - Missions et travaux techniques maintenance, voirie, bâtiment, encadrement -	Création	C	2	TC	R/Promotion Interne
2018/376	06/12/2018	SYVADEC	Adjoint technique territorial - Agent d'exploitation -	Vacance	C	2	TNC 30h	R/Direct R/Mutation R/Contrat
2018/377	06/12/2018	SYVADEC	Adjoint technique territorial - Agent d'exploitation -	Vacance	C	2	TNC 30h	R/Direct R/Mutation R/Contrat

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 07 décembre 2018

La Présidente,
Pour la Présidente, et par délégation,
La Directrice Adjointe,
Département
de
Haute-Corse


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20181207-2018-46-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2018